DLP 19-9-94003659



Avertissements agricoles

Publication périodique

ISSN 0757 4029

EDITION "GRANDES CULTURES"

BULLETIN TECHNIQUE N° 19

24 JUIN 1988

POIS : Vol de la Tordeuse en Eure et Loir, Loiret et Indre. Traitement à effectuer sur pois protéagineux.

BETTERAVE : Populations de Pucerons préoccupantes. Traitement à effectuer d'urgence.

MAIS : Vol de Pyrale très précoce. Premières pontes déposées en zones précoces. Voir les dates optimales d'intervention selon la précocité de la zone considérée en rubrique "MAÏS".

- COLZA -

MALADIES :

● Toutes les cultures ont atteint le stade "grains colorés".

● Quelques cultures sont assez fortement attaquées par le Pseudocercosporella ou l'Alternaria sur siliques. Cependant, il est trop tard dans ces situations pour éviter l'aggravation des symptômes avec un traitement (simple action de contact). D'autre part, la climatologie actuelle est défavorable à la réalisation de nouvelles contaminations.

➡ Etant à trois semaines ou moins de la récolte, ne plus envisager de traitement fongicide.

- POIS -

Les pois d'hiver sont au stade "gonflement des gousses". Les pois de printemps s'échelonnent entre le stade "défloraison" pour les cultures précoces et le stade "mi-floraison" pour les parcelles les plus tardives.

MALADIES :

● Peu d'évolution depuis le dernier bulletin en raison du climat chaud et sec.

➡ Le dernier traitement fongicide aurait déjà dû être appliqué sur pois d'hiver et de printemps. Se reporter au précédent bulletin.

RAVAGEURS :

● Continuation du vol de **Tordeuse du pois**. Le seuil d'intervention sur pois protéagineux est dépassé en Eure et Loir et Indre, et les cultures sont au stade sensible.

➡ Dans ces départements et sur pois protéagineux, effectuer d'urgence un traitement contre ce ravageur comme indiqué dans le précédent bulletin.

➡ Sur cultures de pois de semences ou de conserve de toute la région Centre, prévoir un renouvellement 20 jours après le traitement conseillé dans le bulletin N° 17 du 9 Juin, sauf pour les cultures de pois de conserverie récoltables sous 10 jours.

● Des populations de **Puceron vert** sont souvent détectables dans les boutons floraux accolés, dans les parcelles n'ayant pas encore reçu d'insecticide.

➡ A l'occasion du traitement contre la Tordeuse, utiliser un produit efficace à la fois contre ces deux ravageurs : FASTAC 0,25 l/ha, SUMICIDIN 10 0,5 l/ha, KARATE 0,125 l/ha, DECIS 0,25 l/ha.

Abonnement annuel : 150 F Cheque à l'ordre du Regisseur de Recettes à envoyer à l'adresse ci-dessous

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, Rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX - Tel. (38) 86.36.24



ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)

P36

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gerant : A. SIMONIN - CPPAP N° 530 AD

- BETTERAVE SUCRIERE -

PUCERONS :

● Dans les parcelles où la protection aphicide n'a pas été suffisamment suivie, de fortes populations de pucerons (puceron vert et noir) sont en cours d'installation.

● Ces populations font encourir un double risque :

- généralisations rapides des foyers de Jaunisse à toute la parcelle (premiers symptômes déjà visibles),
- nuisibilité directe des pucerons sur les betteraves colonisées.

→ En raison des populations actuellement constatées et malgré le fait que les betteraves couvrent le sol depuis déjà presque un mois, réaliser d'urgence une dernière protection, si cela n'a pas été fait selon notre dernier bulletin, avec un produit à forte tension de vapeur : PIRIMOR G à 0,5 kg/ha.

- FLAGEOLETS -

MALADIES :

● A partir du stade "2 feuilles bien développées", des risques d'attaque d'**Anthracnose** sont à craindre après toute pluie accompagnée d'une forte hygrométrie de 10 à 15 heures. La **Graisse**, maladie bactérienne, est surtout favorisée par l'alternance de temps chaud et d'orages.

→ Traiter **préventivement** contre l'Anthracnose et la Graisse à l'annonce des prochaines pluies avec une association de cuivre à 1000 g de cuivre métal/ha au maximum et de manèbe à 2000 g/ha ou de mancozèbe à 1600 g/ha.

RAVAGEURS :

● Premières apparitions de colonies de pucerons noirs.

● Vol de Pyrale du maïs détecté dans les zones de production. Toutes premières pontes détectées en zones précoces.

→ Se baser sur les dates de traitement **Maïs-grain** décrites dans ce même bulletin pour les flageolets atteignant, à la date de traitement conseillée, le stade "3 feuilles vraies trifoliées". Pour les cultures trop jeunes à cette époque, attendre ce stade pour traiter contre la Pyrale.

- CEREALES A PAILLE -

MALADIES - RAVAGEURS :

● Les cultures précoces sont au stade pâteux. Les blés durs de printemps arrivent le plus souvent au stade grain-laiteux à taille définitive.

→ Un traitement insecticide ou fongicide n'est plus justifié à ce stade, même sur cultures tardives de type blé dur de printemps.

- MAIS -

Note commune INRA-AGPM-SPV :

COMMENT EVITER LES PULLULATIONS DES PUCERONS ?

Après les pullulations catastrophiques de 1980 et les problèmes plus limités en 1982, on a de nouveau connu en 1987 des développements importants de Pucerons (Rhopalosiphum padi), avec des pertes de rendement sévères, liés aux applications de pyréthrinoïdes liquides pour lutter contre la Pyrale.

DE NOMBREUSES REGIONS TOUCHEES

Le Sud-Ouest et l'Ouest du Bassin parisien ont été les plus atteints : Eure et Loir et Sarthe.

Mais d'une façon générale, des pullulations plus ou moins localisées ont été signalées dans de nombreuses régions : Poitou, Pays de la Loire, Centre, Ile de France, Champagne, Picardie, Normandie. Le phénomène a même été observé pour la première fois dans le Sud de la France (Tarn et Garonne).

DES DEGATS SPECTACULAIRES

Dans les parcelles concernées, on a pu observer :

- une présence abondante de fumagine ;
- le non remplissage de grains (avortement) sur 50 à 75 % des épis, ce qui s'est traduit par des pertes de rendement de 30 à 40 quintaux par hectare.

Ces dégâts ont parfois été attribués à tort à des carences.

CONDITIONS D'APPARITION DES PULLULATIONS

Elles ont toujours été consécutives à l'utilisation de pyréthrinoïdes liquides Aucun élément fiable ne permet de différencier les spécialités commerciales. Par contre, on n'a pas pu mettre en évidence d'autres facteurs déterminants :

- toutes les variétés sont susceptibles d'être infestées ;
- la date du traitement Pyrale n'est pas déterminante : dans certaines régions, les traitements précoces étaient favorisants, alors que c'était l'inverse ailleurs ;
- le mode de traitement n'a pas d'influence : applications terrestres ou par voie aérienne, Ultra-Bas-Volume ou pas.

PRECONISATIONS POUR 1988

● Ces problèmes ne sont pas nouveaux et l'impossibilité de prévoir ces pullulations dans l'état actuel des connaissances ne fait que conforter les préconisations qui sont les nôtres depuis plusieurs années.

→ **Traiter les parcelles menacées par la Pyrale en respectant le stade d'efficacité optimale défini par les Avertissements Agricoles.**

→ **Préférer les applications de microgranulés qui ne présentent pas de risques vis-à-vis des Pucerons.**

● Pour les agriculteurs qui souhaitent malgré tout utiliser des produits liquides, il faut être conscient des risques de cette technique et des difficultés d'y pallier compte-tenu des disponibilités en temps à cette période de l'année (moissons) et des problèmes liés à l'organisation rapide des chantiers de traitement.

→ Les parcelles traitées devront être attentivement surveillées pendant tout le mois qui suit l'application.

→ Dès les premiers signes de pullulation (qui apparaissent en général 2 à 3 semaines après traitement), intervenir avec un aphicide spécifique ; la rapidité d'intervention conditionnera l'efficacité du traitement.

Remarques :

● Le risque de pullulation du Puceron noir n'est en aucun cas diminué par une adjonction de produit anti-puceron au produit anti-pyrale, car cette pullulation se produit **après la fin de la période d'efficacité des produits.**

● D'autre part, certains insecticides utilisés en mélange, avec ou sans adjonction de mouillants ou de solvants, ont provoqué de fortes attaques de Charbon et une production d'épis stériles digités. La perte de rendement a pu être sévère.

→ **Eviter l'adjonction d'anti-pucerons ou d'adjuvants au produit anti-pyrale.**

PYRALE DU MAIS :

● En raison des fortes chaleurs actuelles, le vol de la Pyrale s'est brusquement intensifié en zones précoces et normales. Les toutes premières pontes ont même été observées en zones précoces (2 % de pontes à Tavers -45- le 21 Juin).

● Rappelons que le principal dégât de la Pyrale est un **échaudage.** Le dégât de Verse, spectaculaire, ne reflète qu'une petite partie de la nuisibilité de ce ravageur. En effet, les rendements peuvent être gravement affectés en l'absence de tout symptôme de Verse. **Il n'existe pas de variétés résistantes à la Pyrale.**

Conduite à tenir :

● Un traitement est indispensable dans toutes les zones où la population larvaire à l'automne, en l'absence de traitement, atteint ou dépasse **1 Pyrale/pied** (c'est le cas de pratiquement toutes les petites régions agricoles de la région Centre).

● Il est possible de raisonner de façon plus précise le traitement Pyrale à la parcelle en effectuant un comptage deux fois par semaine sur 50 plantes choisies au hasard.

→ Un traitement sera rentable sur Maïs grain si l'on observe, à la période de fort dépôt de pontes, plus de **15 plaques de pontes pour 100 plantes** sur la parcelle considérée.

Dates optimales d'intervention :

● Qu'il s'agisse d'un traitement microgranulé ou d'un traitement avec un produit liquide , les périodes définies ci-dessous sont celles où le traitement appliqué aura la meilleure efficacité dans la zone considérée.

● Afin de prendre en compte l'influence du climat à venir sur l'évolution de la Pyrale du maïs, les dates optimales de traitement sont données pour deux cas de figure envisageables dans les prochains jours :

1) Une hypothèse de **continuation de la période climatique chaude actuelle** : 20° de tempéture moyenne quotidienne.

P37

2) Une hypothèse de **refroidissement modéré du climat** : 17° de température moyenne quotidienne.

En sachant que la température moyenne quotidienne est égale à :

$$\frac{\text{température min. sous abri + température max. sous abri}}{2}$$

● **Zones précoces** : Vallée de la Loire (37, 41, 45), Orléanais (45), Sud Beauce du Loir et Cher (41), Petite Beauce du Loiret (45), Secteur de Ferrières en Gâtinais (45), Argilo-calcaires très superficiels du Gâtinais Est (45), Champeigne et Richelais (37), Sologne viticole (41) :

➡ 1 : hypothèse "chaude" : **traitements à effectuer du 26 Juin au 2 Juillet.**

➡ 2 : hypothèse "rafraîchissement" : **traitements à effectuer du 29 Juin au 5 Juillet.**

● **Zones de précocité normale** : Gâtines de Loches et Montrésor (37), Champagne Berrichonne, Boischauts (18, 36), Sologne (18, 41, 45), Beauce (28, 41, 45), Berry Puysaye (45), Pays Fort (18), plateau de Pontlevoy (41).

➡ 1 : hypothèse "chaude" : **traitements à effectuer du 30 Juin au 6 Juillet.**

➡ 2 : hypothèse "rafraîchissement" : **traitements à effectuer du 4 au 10 Juillet.**

● **Zones tardives** :

- Moyennement tardives : Vallée de Germigny (18), Gâtine tourangelle (37), Drouais-Thymerais (28).
- Tardives : Perche (28).

➡ Le climat étant susceptible de changer lors de la prochaine quinzaine, une prévision des dates optimales d'intervention est encore trop aléatoire. Consultez notre prochain avis.

Produits utilisables : Consultez le dépliant SPV- AGPM joint au bulletin N° 9 du 7 Avril.

- MAIS DOUX -

PYRALE :

● Les toutes premières pontes sont observées en zones précoces.

➡ **Intervenir du 27 Juin au 1er Juillet en zones précoces** : Vallée de la Loire (37, 41, 45), Sud Beauce du Loir et Cher, Petite Beauce du Loiret, Sologne viticole (zone de Contres, Soings en Sologne -41-).

➡ **Intervenir du 1er au 5 Juillet en zones plus tardives** : Nord Beauce (28, 41, 45), Perche (28, 41), Gâtine tourangelle (37).

Produits utilisables :

- Sur maïs doux de plus de 50 cm de haut, utilisez un insecticide microgranulé type PERTHRINE MG (25 kg/ha en plein, 15 kg/ha en localisé).
- Sur maïs doux peu développé, utilisez un insecticide liquide : DECIS CE 0,5 l/ha, FASTAC 0,6 l/ha, KARATE 0,4 l/ha...

Renouvelez cette protection trois semaines plus tard avec un insecticide liquide sans problèmes de résidus : DECIS CE 0,5 l/ha, FASTAC 0,6 l/ha.